

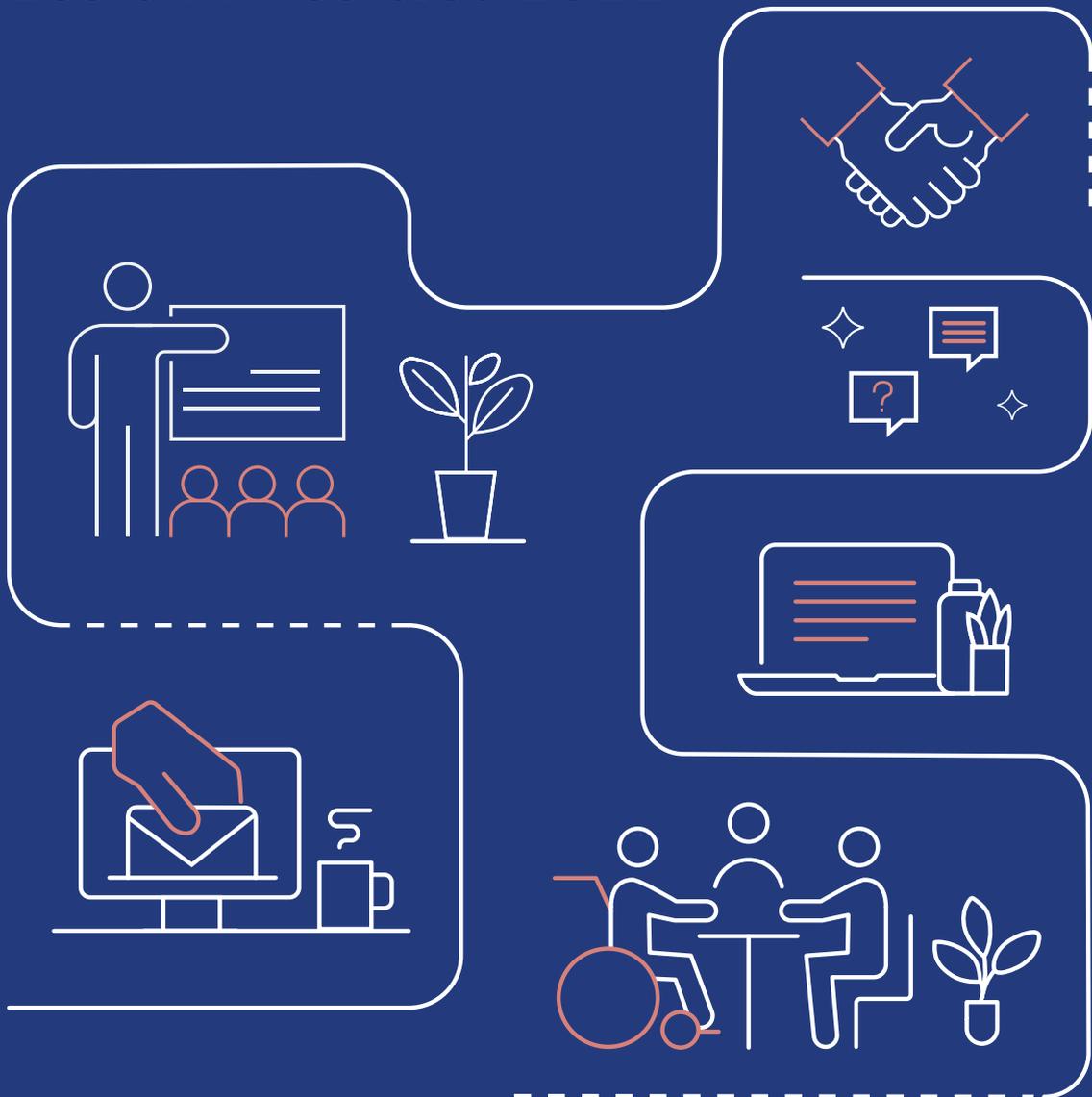


MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Les chiffres clés 2022



Septembre 2024

Panorama 2022

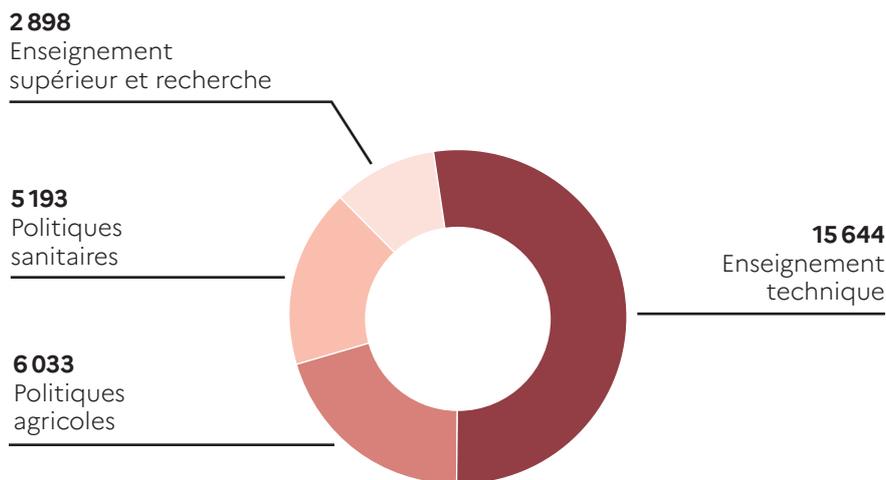
Le nombre d'agents rémunérés au MASA

Au 31 décembre 2022, le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) rémunère 29 768 agents, soit 41 agents de moins qu'en 2021 (29 809 agents) et près de 300 agents de moins qu'en 2020 (30 046 agents).

Répartition des agents

La répartition des agents par programme budgétaire est stable depuis 2020 avec 52,5% dans l'enseignement agricole, 20,3% dans les politiques agricoles, 17,4% dans les politiques sanitaires et 9,8% dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Effectifs du MASA par programme budgétaire au 31 décembre 2022

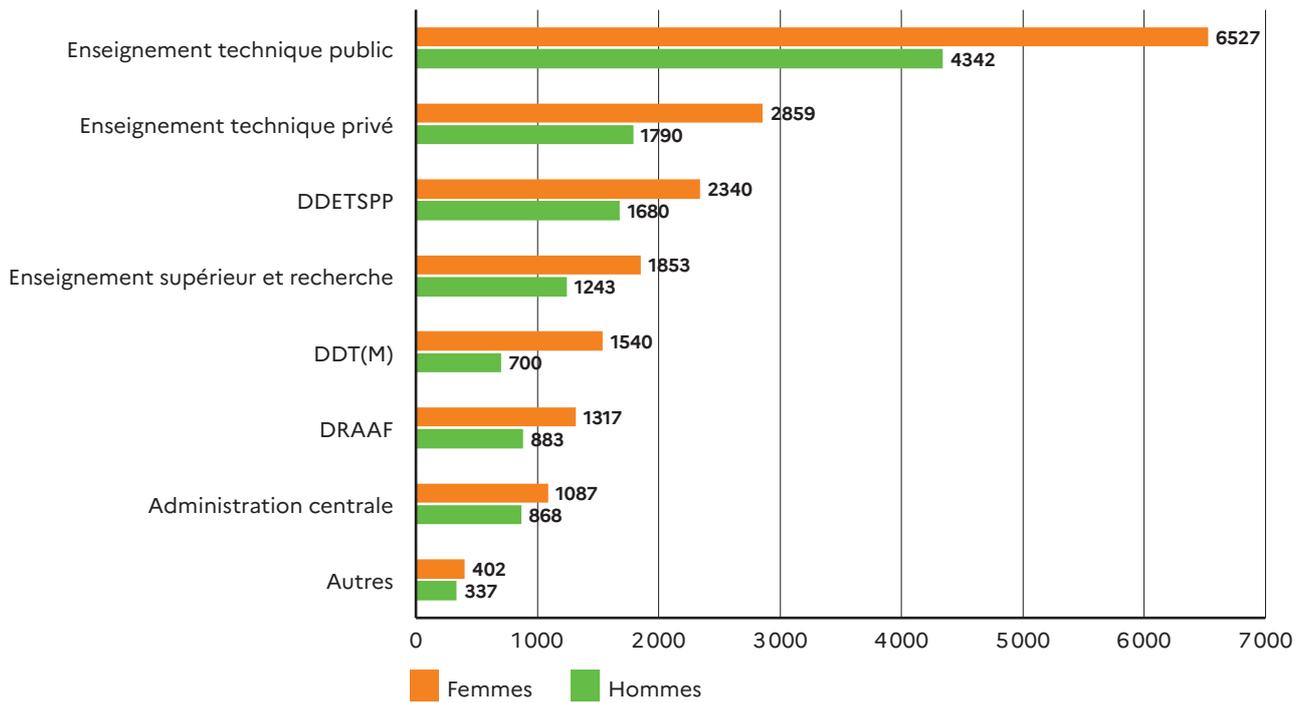


De même, la répartition des effectifs par secteur d'activité est relativement constante depuis 2020.

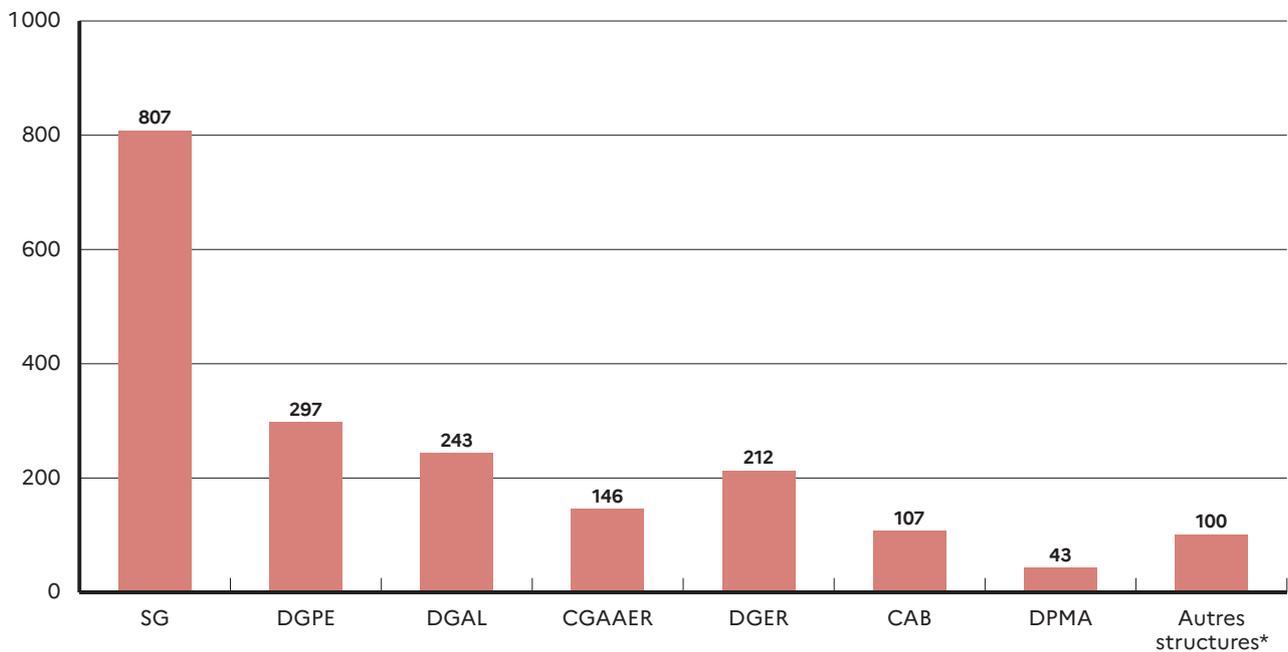
Près des deux tiers (62,5%) des agents du ministère exercent leurs missions dans les établissements d'enseignement. Ces 18 614 agents sont répartis sur les trois secteurs d'enseignement : 10 869 (36,5%) dans l'enseignement technique, 4 649 (15,6%) dans l'enseignement technique privé et 3 096 (10,4%) dans l'enseignement supérieur.

Viennent ensuite les services déconcentrés avec 8 460 agents (dont 6 260, soit 21%, dans les directions départementales interministérielles et 2 200, soit 7,4%, dans les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt), puis l'administration centrale avec 1 955 agents, soit 6,6% des effectifs ministériels.

Répartition par secteur d'activité au 31 décembre 2022



Effectifs affectés en administration centrale au 31 décembre 2022

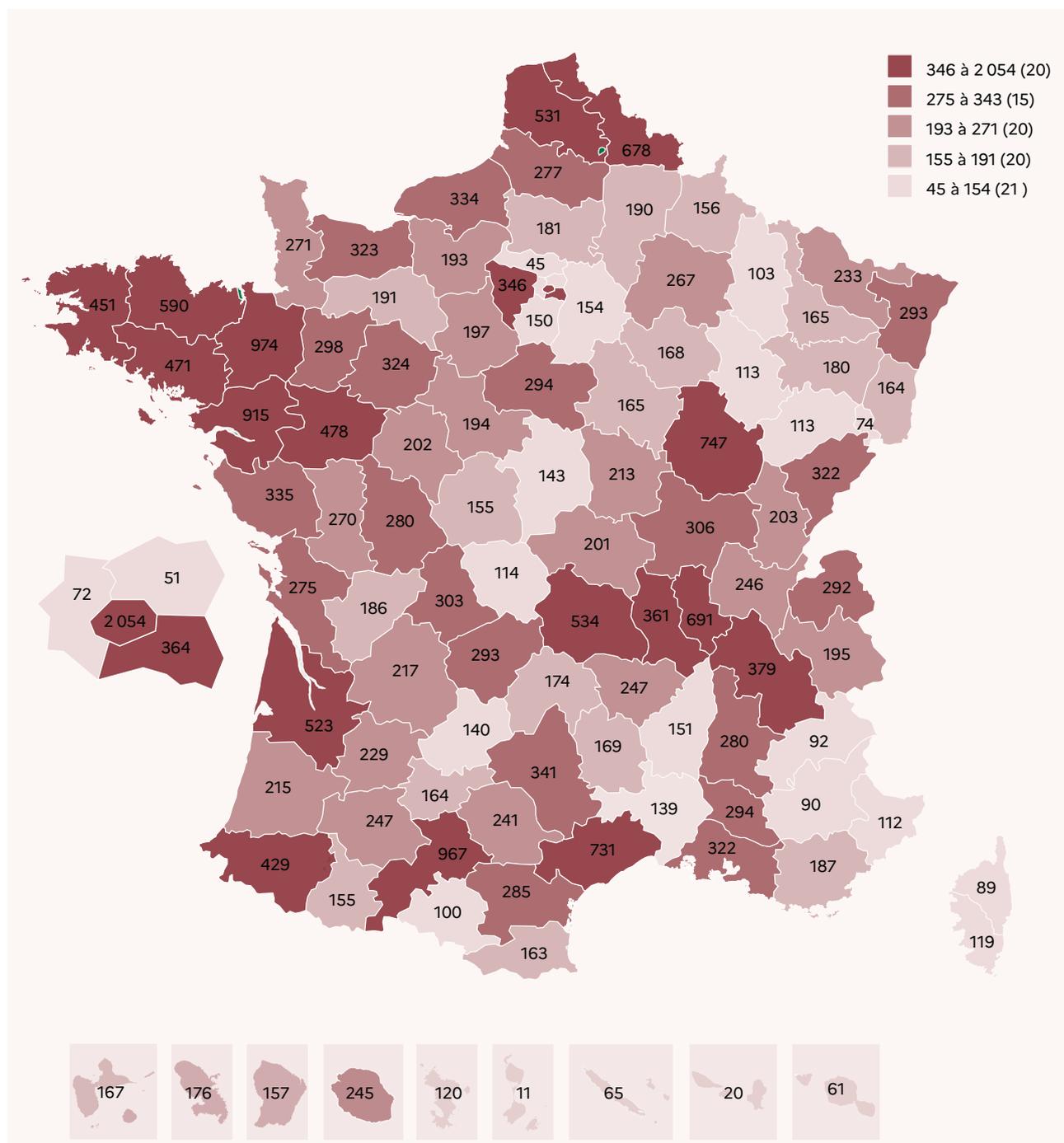


*Autres structures : ASMA, DITAOM, HF, MEDIATEURS, CBCM...

Localisation des agents

Le ministère est présent sur l'ensemble du territoire, y compris en outre-mer où sont affectés près de 3,7% des agents, taux légèrement supérieur à la répartition de la population vivant en outre-mer, estimée à 3,3% par l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE).

Effectifs par département au 31 décembre 2022



Cette répartition est similaire à celle constatée les années précédentes. En 2021, 3,5% des agents étaient affectés en outre-mer (pour 3,2% de la population vivant en France selon l'INSEE).

Données genrées

Pour la troisième année, la répartition des effectifs par sexe se stabilise en 2022 à 60 % de femmes. Au 31 décembre 2021, selon l'édition 2023 du rapport annuel sur l'état de la fonction publique publié par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), elles représentent 63 % des effectifs de la fonction publique d'État (militaires exclus).

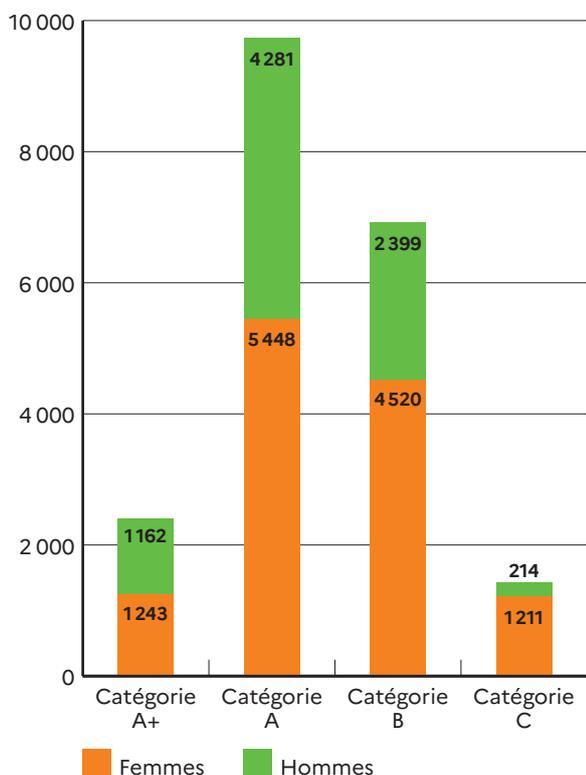
Évolution de la répartition des agents par sexe entre 2020 et 2023

	2020	2021	2022
Femme	18 047	17 874	17 925
Homme	11 999	11 935	11 843
Total général	30 046	29 809	29 768
% de femmes	60,1%	60,0%	60,2%

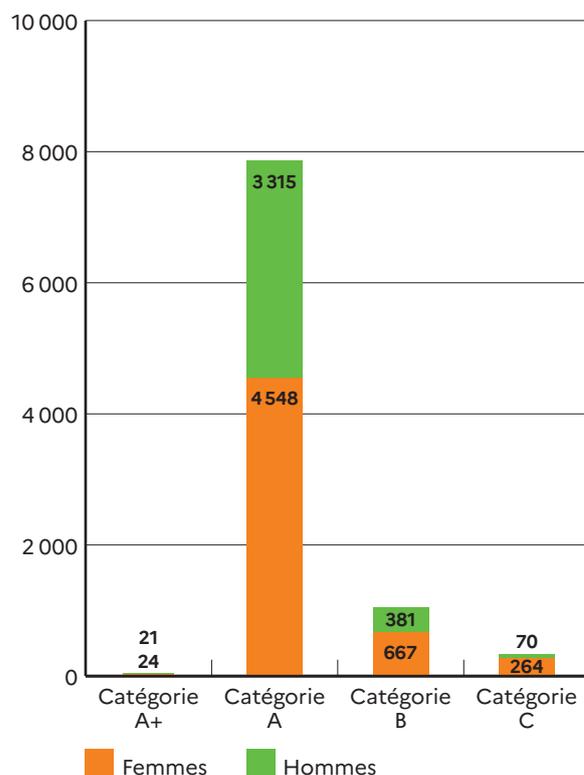
Répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2022

	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total général du MASA
Femmes	1 267	9 996	5 187	1 475	17 925
Hommes	1 183	7 596	2 780	284	11 843
Total général	2 450	17 592	7 967	1 759	29 768
% de femmes	51,7%	56,8%	65,1%	83,9%	60,2%

Répartition des agents titulaires par catégorie au 31 décembre 2022



Répartition des agents non titulaires* par catégorie au 31 décembre 2022



*Y compris l'enseignement technique agricole privé sous statut de contractuel public

Pyramide des âges

La moyenne d'âge ministérielle (48,3 ans) est identique à celle de 2021. Elle se situe dans la fourchette haute de la moyenne d'âge de la fonction publique d'État qui est, selon le rapport annuel de la DGAFP, de 44 ans (militaires exclus).

Moyenne d'âge

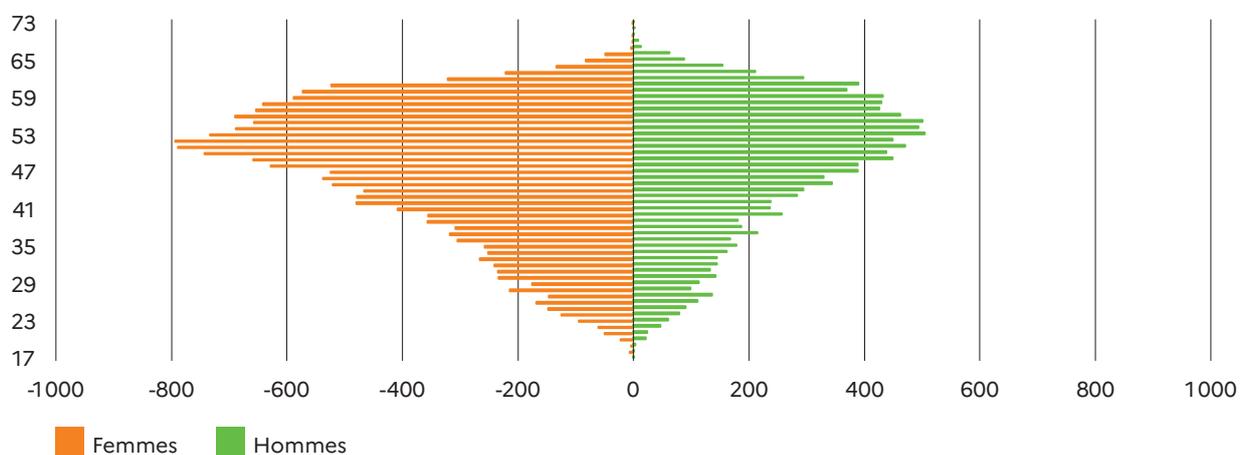
	Titulaires	Contractuels	Total général
Femme	49,6	44,4	48,0
Catégorie A+	48,6	48,9	48,6
Catégorie A	49,2	45,4	47,5
Catégorie B	49,3	38,6	48,0
Catégorie C	53,4	40,7	51,1
Homme	50,6	44,9	48,8
Catégorie A+	51,2	53,3	51,3
Catégorie A	50,7	46,0	48,6
Catégorie B	50,1	36,8	48,3
Catégorie C	52,5	35,5	48,3
Total général	50,0	44,6	48,3

La tendance observée les années précédentes, à savoir une moyenne d'âge légèrement plus jeune pour les femmes que les hommes, tend à se réduire. La moyenne d'âge des agents de catégorie C, dans laquelle les femmes sont en moyenne plus âgées, qu'il s'agisse des titulaires ou des contractuelles, reste une exception.

Évolution de la moyenne d'âge par sexe de 2020 à 2022

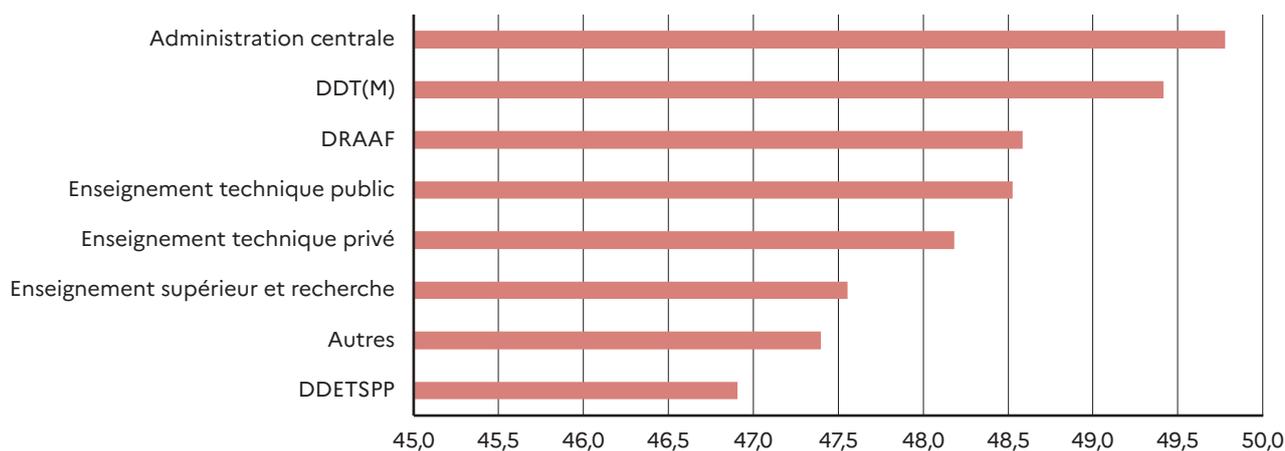
	2020	2021	2022
Femme	47,9	47,9	48,0
Homme	49,0	48,9	48,8
Total	48,4	48,3	48,3

Pyramide des âges du MASA au 31 décembre 2022



La répartition par type de structure permet notamment d'observer que la moyenne d'âge est similaire pour les agents de l'enseignement : la moyenne s'élevant à 48 ans pour l'enseignement technique public et pour l'enseignement supérieur contre 48,2 ans pour l'enseignement technique privé. L'écart le plus important est constaté entre l'administration centrale et les directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) avec 2,9 points de différence.

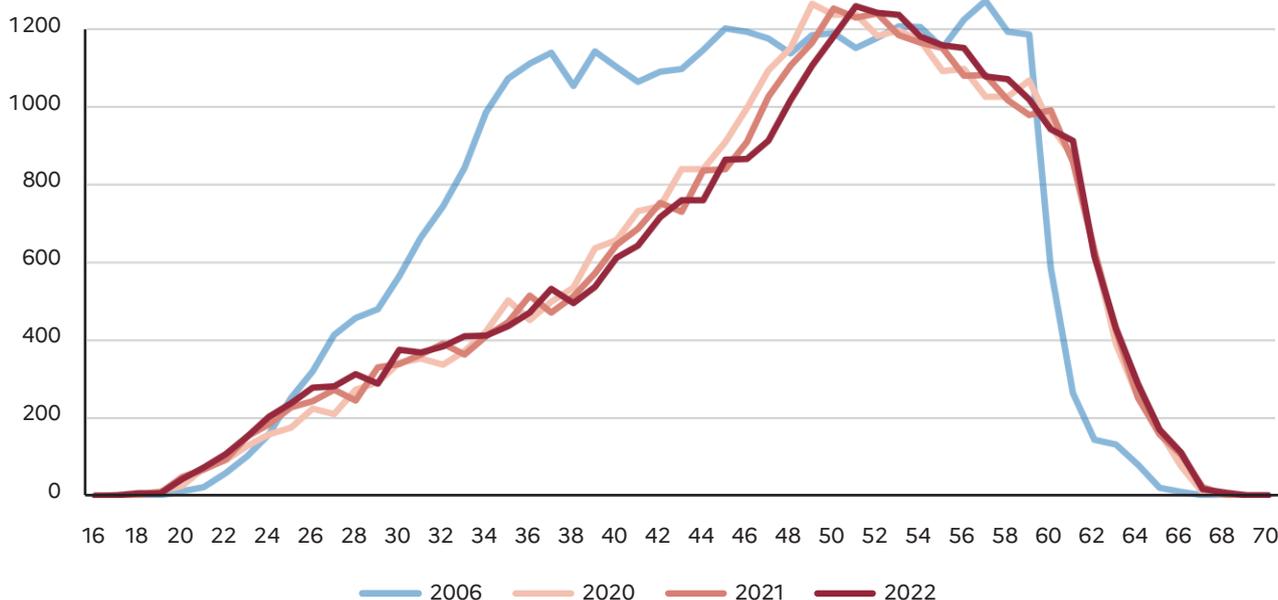
Âge moyen par secteur au 31 décembre 2022



Entre 2006 et 2020, les effectifs du MASA ont glissé vers les tranches d'âge les plus élevées. Ce décalage perdure dans le temps avec une courbe sensiblement similaire à celle de 2020 en 2021 et 2022.

La baisse de la part des agents de moins de 50 ans s'est confirmée et les effectifs de plus de 50 ans restent relativement stables sur les trois dernières années.

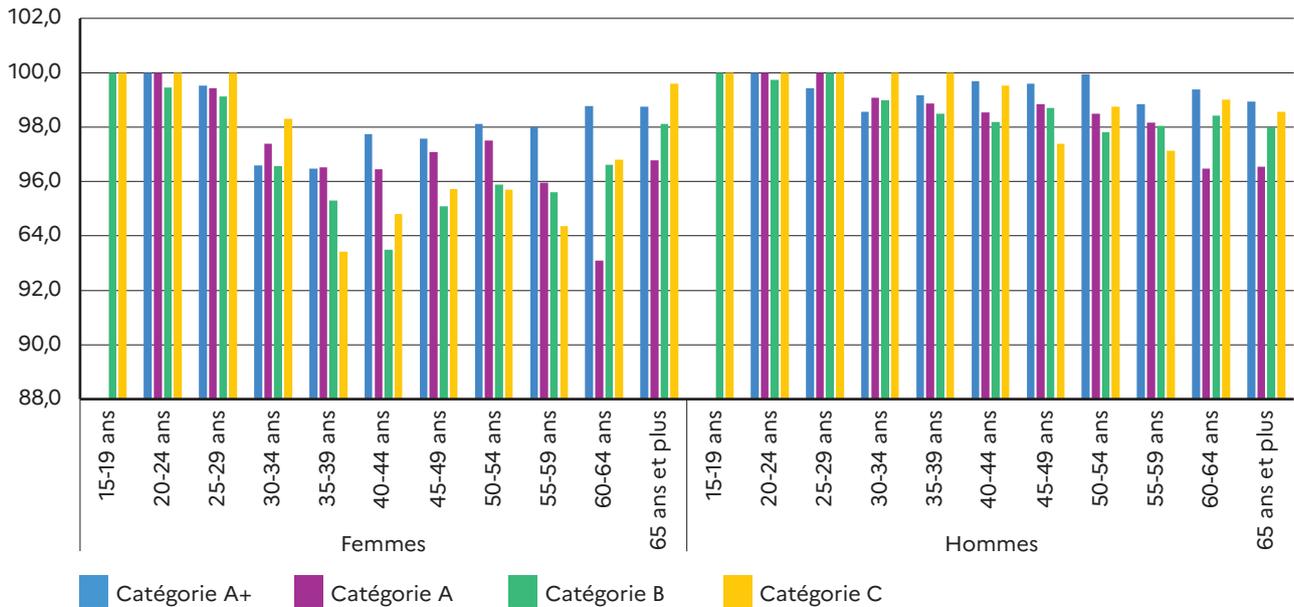
Évolution des effectifs par âge sur les 3 dernières années (comparaison avec l'effectif physique de 2006)



Taux de travail des agents

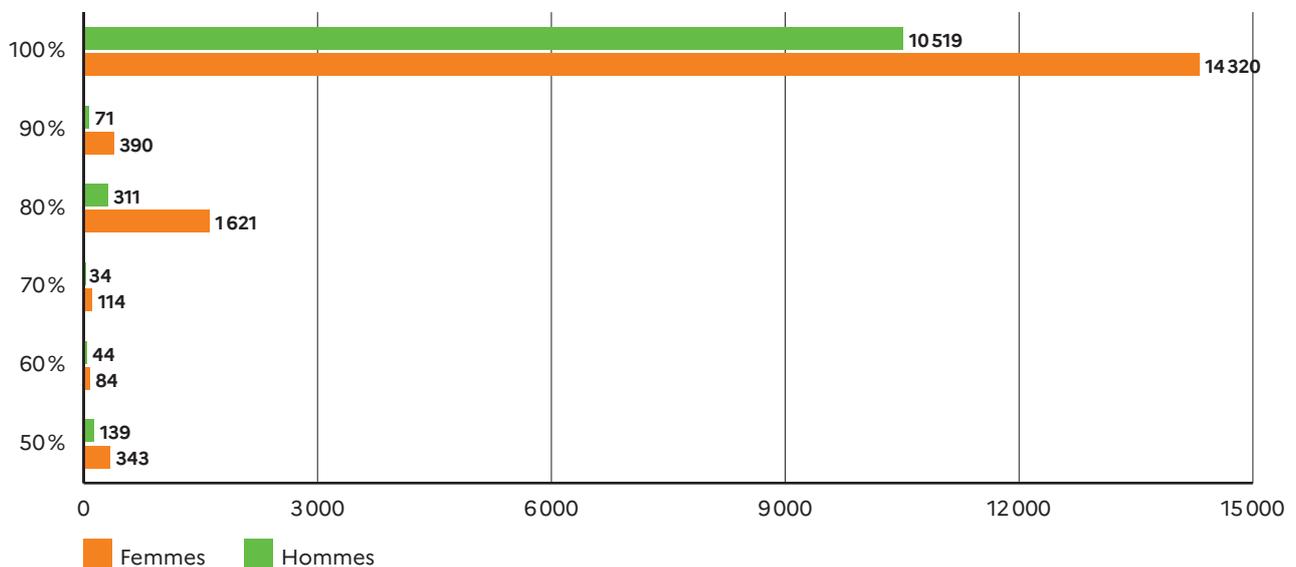
La représentation graphique de la moyenne du taux de travail (hors temps incomplet) par sexe, catégorie, et tranche d'âges illustre un recours à ce dispositif en milieu et en fin de carrière, ce qui correspond à des périodes durant lesquelles la majorité des agents élève des enfants et/ou soutient des proches comme des ascendants. Les taux sont sensiblement similaires à ceux de l'année 2021.

Taux de travail (hors temps incomplet) moyen par genre, tranche d'âges et catégorie au 31 décembre 2022



Le recours au temps partiel concerne toujours davantage les femmes que les hommes : le taux de femmes travaillant à temps partiel s'élève à 15,1% contre 5,4% chez les hommes. Il n'y a pas d'évolution notable par rapport à 2021 où le taux de femmes travaillant à temps partiel s'élevait à 15,3% contre 5,2% chez les hommes.

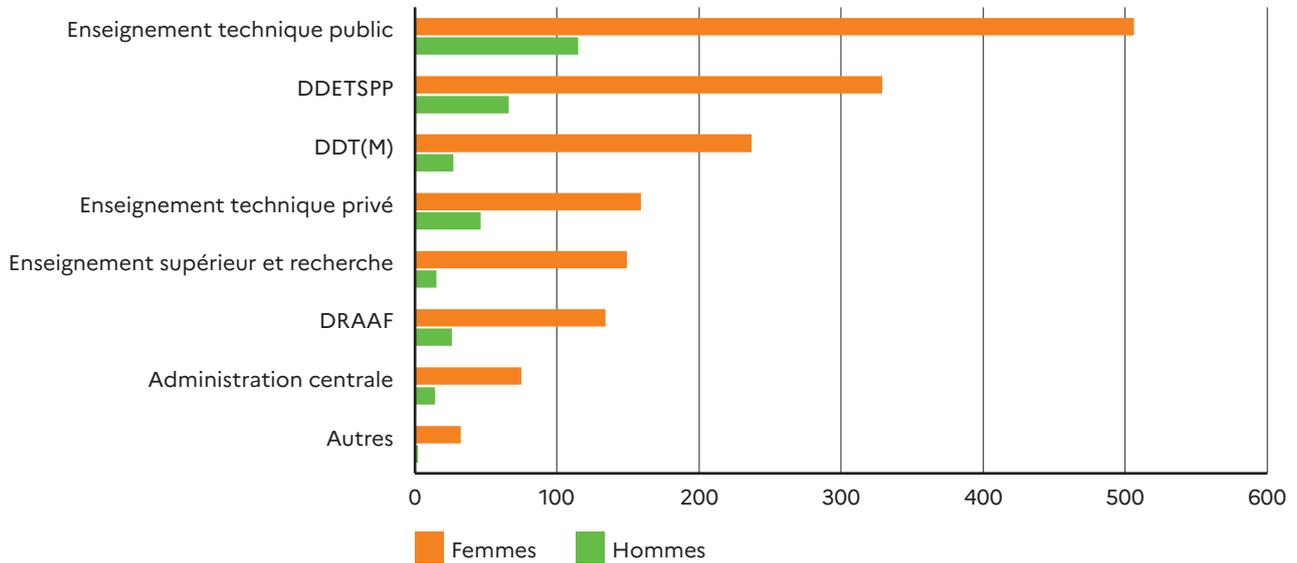
Répartition du taux de travail des agents au 31 décembre 2022 (hors temps incomplet)



Par ailleurs, les femmes représentent 81% du temps partiel à 80%, quotité de temps partiel la plus usitée. En 2021, elles représentaient 84% de cette quotité de temps de travail.

Par secteur, la répartition du temps partiel à 80% est la suivante :

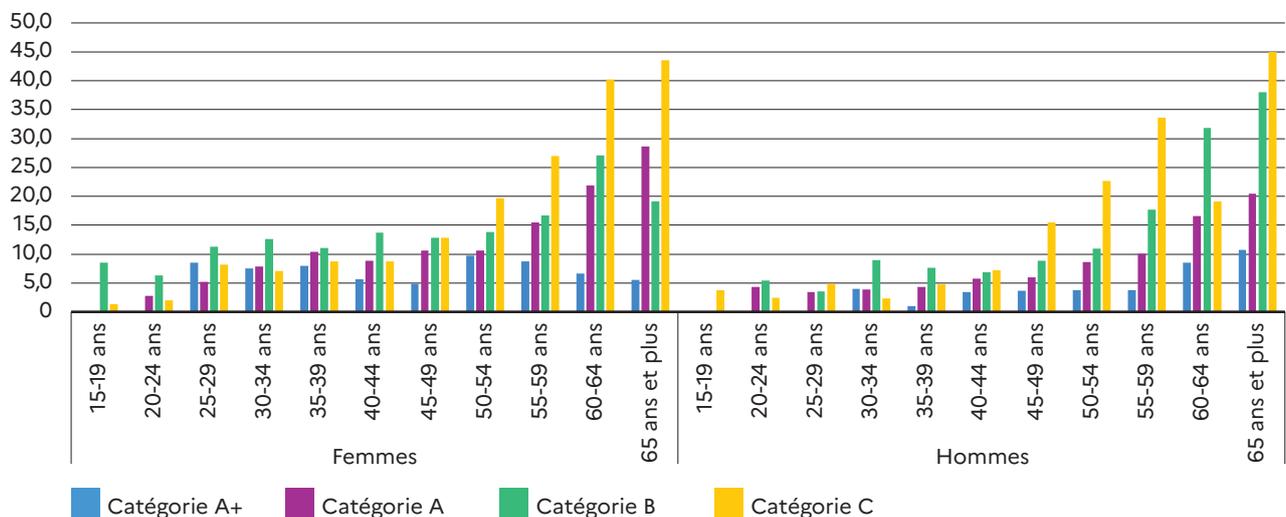
Focus sur le temps partiel à 80% au 31 décembre 2022



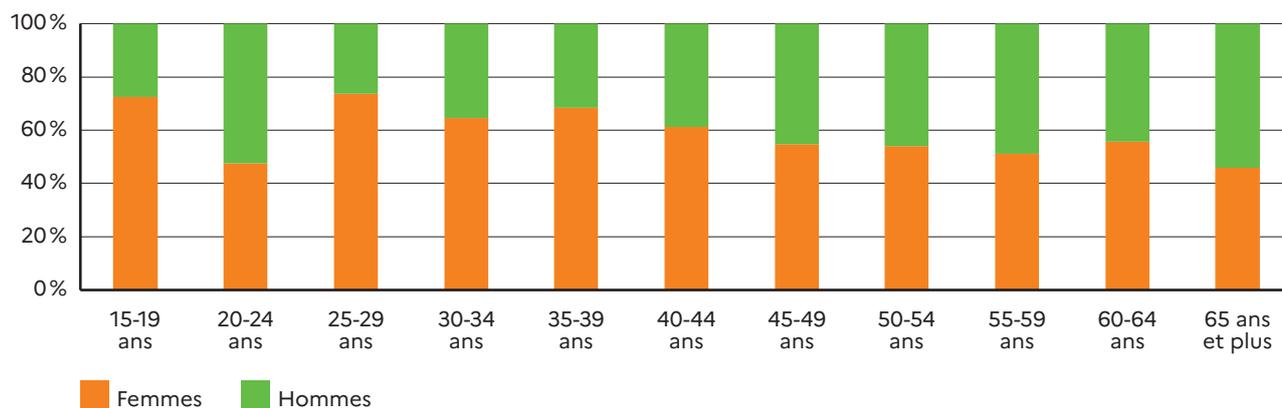
Absences pour raison de santé

Les arrêts maladies en jours ouvrés par agent s'élèvent à 11,6 jours par an soit une progression de 1,4 jours par rapport à 2021. La tendance de 2021 se confirme avec un nombre qui progresse globalement avec l'âge, et des différences importantes selon la catégorie d'emploi. Enfin, comme observé précédemment, ce volume est globalement plus faible chez les hommes jusqu'à 44 ans puis s'équilibre ensuite entre les hommes et les femmes en seconde partie de carrière.

Nombre de jours ouvrés d'arrêts-maladies par an par sexe, catégorie, âges hors maternité et paternité au 31 décembre 2022



Répartition des jours ouvrés d'arrêts-maladies par an par sexe et âges hors maternité et paternité au 31 décembre 2022



Au total, le nombre de jours ouvrés correspondant à des absences pour raisons de santé, hors congé de maternité, de paternité et d'adoption, s'élève à 344 722 jours en 2022, soit une progression de 12,8% par rapport à 2021.

Il progresse particulièrement pour les congés de maladie ordinaire qui passent de 153 967 jours en 2021 à 196 996 jours en 2022 (+43 029 jours soit une hausse de 27,9%). Ceux-ci avaient déjà augmenté entre 2020 et 2021 en passant de 149 215 jours en 2020 à 156 150 jours en 2021 (+6 935 soit une hausse de 4,65%).

Nombre de jours d'absence pour raison de santé par motif

Catégorie FP/Sexe	Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Congés de grave et longue maladie	Congé de longue durée	Congés de longue maladie	Congé de maladie ordinaire	Congé suite à un accident du travail ou de trajet	Congé de maladie professionnelle imputable au service	Congé pathologique	Total général
Catégorie A+	109		3 233	2 566	8 836			20	14 764
Féminin	47		2 234	1 421	5 625			20	9 347
Masculin	62		999	1 145	3 211				5 417
Catégorie A	9 004	4 616	28 434	27 008	107 500	1 587		173	178 322
Féminin	4 793	2 989	18 378	18 158	70 542	763		173	115 796
Masculin	4 211	1 627	10 056	8 850	36 958	824			62 526
Catégorie B	12 602	857	15 414	21 028	64 169	267	135	231	114 703
Féminin	7 007	857	9 639	14 073	46 266	120	135	231	78 328
Masculin	5 595		5 775	6 955	17 903	147			36 375
Catégorie C	1 584	493	11 307	6 727	16 491	307		24	36 933
Féminin	1 334	493	9 702	5 701	14 255	303		24	31 812
Masculin	250		1 605	1 026	2 236	4			5 121
Total général	23 299	5 966	58 388	57 329	196 996	2 161	135	448	344 722

SUIVEZ-NOUS

agriculture.gouv.fr

